

REGLEMENT – CROSS TRIATHLON CONTRE LA MONTRE DU LUNDI 06 AVRIL 2026 - MOULINS (03).

Les concurrents se conforment aux règles de course de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) <http://www.fftri.com/> et au règlement de l'épreuve suivante:

1) COURSES INDIVIDUELLES :

Cross Triathlon **Distance S** : à partir des cadets, nés en 2010 et avant

Cross Triathlon **8-11 ans** : pour les poussins et pupilles nés de 2015 à 2018

Cross Triathlon **12-15 ans** : pour les benjamins et minimes nés de 2011 à 2014

Ces épreuves sont ouvertes :

- aux licenciés FFTRI. Les licenciés FFTRI devront fournir une copie de leur licence
- aux non-licenciés FFTRI majeurs. Pour eux, un certificat d'aptitude de moins d'un an, à la date de l'évènement, de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition est souhaité. A défaut un questionnaire de santé dûment complété devra être fourni ainsi qu'une licence expérience FFTRI.
- aux mineurs licenciés ou non. Pour les non-licenciés, la fourniture d'un questionnaire de santé dûment complété **est obligatoire** ainsi qu'une licence expérience FFTRI.

2) CROSS TRIATHLON S EN RELAIS:

La réglementation Fédérale autorise, pour un cross triathlon distance « S » la participation d'un BENJAMIN (2013-2014) ou MINIME (2011-2012), à la condition qu'il n'effectue qu'une seule partie du relais.

Le relais peut être constitué de 3 athlètes Benjamin

Dans les autres cas (deux parties du relais), le TRIVERT 2026 n'est accessible qu'aux athlètes au minimum CADET (né en 2010 et avant)

NAGEUR :

- Pour les majeurs, seules les licences FFN ou FFTRI dispensent du certificat médical pour la partie natation.
- Pour les non licenciés FFTRI majeur, ils devront fournir une licence expérience FFTRI. La fourniture d'un certificat médical de moins d'un an à la date d'inscription et comportant la mention « Apte à la pratique **en compétition** du Sport » ou « Apte à la pratique **en compétition** de la natation » est préconisé : à défaut un questionnaire de santé dûment complété devra être fourni
- Pour les mineurs licenciés, la licence FFN ou FFTRI vous dispense du certificat médical pour la partie natation mais une autorisation parentale doit être fournie
- Pour les mineurs non licenciés FFN ou FFTRI, un questionnaire de santé dûment complété dispense de certificat médical et fait office d'autorisation parentale. Une licence Expérience FFTRI devra également être fournie

CYCLISTE :

- Pour les majeurs, seule la licence FFC ou FFTRI vous dispense du certificat médical pour la partie « Cyclisme »
- Pour les non licenciés majeurs, ils devront fournir une licence expérience FFTRI. La fourniture d'un certificat médical de moins d'un an à la date d'inscription et comportant la mention « Apte à la pratique **en compétition** du Sport » ou « Apte à la pratique **en compétition** du cyclisme » est préconisé : à défaut un questionnaire de santé dûment complété devra être fourni.
- Pour les mineurs licenciés, la licence FFC ou FFTRI vous dispense du certificat médical pour la partie « cyclisme » mais une autorisation parentale doit être fournie.
- Pour les mineurs non licenciés, un questionnaire de santé dûment complété dispense de certificat médical et fait office d'autorisation parentale. Une licence Expérience FFTRI devra également être fournie.

COUREUR A PIED :

- Pour les majeurs, seule la licence FFA ou FFTRI vous dispense du certificat médical pour la partie « Course à pieds »
- Pour les non licenciés majeurs, ils devront fournir une licence expérience FFTRI. La fourniture d'un certificat médical de moins d'un an à la date d'inscription et comportant la mention « Apte à la pratique **en compétition** du Sport » ou « Apte à la pratique **en compétition** de la course à pieds » est préconisé : à défaut un questionnaire de santé dûment complété devra être fourni.
- Pour les mineurs licenciés, la licence FFA ou FFTRI vous dispense du certificat médical pour la partie « Course à pieds » mais une autorisation parentale doit être fournie.
- Pour les mineurs non licenciés, un questionnaire de santé dûment complété dispense de certificat médical et fait office d'autorisation parentale. Une licence Expérience FFTRI devra également être fournie.

3) AIRE DE TRANSITION/ PARC A VELOS :

L'aire de transition n'est accessible qu'aux athlètes « numérotés » (bras et jambe) et munis de leur dossard qui tout au long des épreuves devra rester parfaitement visible.

L'entrée initiale dans le parc à vélos se fait :

- avec le casque sur la tête, jugulaire attachée et ajustée,
- dossard accroché (3 points) et visible,
- puce de chronométrage à la cheville gauche,
- vélo en état de freiner et bouchons de cintre présents.

Pour les concurrents en relais, l'équipe doit se présenter au complet pour l'entrée dans le

parc et le contrôle du matériel (cycliste : casque porté et attaché, dossard fixé par trois points dans le dos, freinage du vélo et présence des bouchons de cintre / Coureur à pieds : dossard fixé par trois points devant)

L'entrée et la sortie de l'aire de transition se font à pied.

Les concurrents ne pourront conserver sur ou à proximité de leur vélo que le matériel strictement nécessaire aux épreuves (casque, lunettes, bidons...) , AUCUN SAC/CAISSE ne devra être laissé à côté du vélo (une zone de dépôt est prévue en dehors du parc)

Les horaires d'accès à l'aire de transition devront être respectés, et notamment, aucun concurrent ne pourra venir retirer son vélo avant 16h30 (il devra être identifiable par son dossard ou son marquage).

Une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent, le parc à vélo ne sera plus surveillé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol de matériel.

Les VTT, VTC, Gravel et cyclo-cross sont acceptés

4) CHRONOMETRIE ET PUCE :

La puce se fixe à la cheville gauche avant le départ natation (restitution en fin de course) Elle permet de donner les temps et classements à l'arrivée. Pour les équipes, la puce fait office de témoin de relais dans l'aire de transition.

La liste des horaires de départ sera affichée. Les concurrents devront se présenter à proximité de la table de pointage avant leur départ en natation. Ils seront prévenus du temps restant jusqu'à leur départ.

Le port d'un bonnet de bain (non fourni par l'organisation) est obligatoire pour la partie natation.

5) NON ASSISTANCE :

Le triathlon est un sport individuel, où les efforts consentis à l'entraînement doivent aboutir en compétition à un résultat personnel. No assistance.

Sur la partie cycliste, le code de la route s'applique. Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

6) MEDICAL :

L'assistance médicale a toute autorité pour arrêter durant l'épreuve les concurrents présentant des symptômes indiquant un risque pour leur santé.

7) DROITS D'INSCRIPTION :

Engagement par internet sur le site [Klikego](https://www.klikego.com) jusqu'au **04/04/2026 à 12h00**

Possibilité de s'inscrire sur place dans la limite des places disponibles pour chaque épreuve

Cette épreuve étant organisée sous l'égide de la fédération française de triathlon, les non licenciés « compétition » FFTRI devront souscrire une licence expérience FFTRI

A la date de la clôture des inscriptions en ligne :

- Tous les justificatifs valides demandés devront être fournis et déposés sur le site d'inscription
- le dossier d'inscription devra être dûment complété
- => A défaut, l'inscription ne sera pas validée

La dépose de justificatifs lors du jour de la compétition n'est pas admise

VOIR LE SITE TRIMAY POUR INSCRIPTIONS SUR INTERNET : www.trimay.fr

Clôture des inscriptions le **04 avril 2026 à 12h00** ou dès que le quota de 170 athlètes pour l'épreuve « distance S » en individuel, de 50 athlètes pour l'épreuve « 8-11 ans », de 50 athlètes pour l'épreuve « 12-15 ans » et de 30 équipes pour l'épreuve en relais sera atteint.

L'organisation se réserve le droit de modifier ces quotas.

INDIVIDUEL

Pour le Cross Triathlon « Distance S » :

- 28€ jusqu'au 13/03/2026 et 33 euros après cette date pour les inscriptions en ligne
- 38 euros pour les inscriptions sur place

Pour le Cross Triathlon « 8-11 ans » :

- en ligne : 11€ jusqu'au 13/03/2026 et 13 euros après cette date pour les inscriptions en ligne
- sur place : 16 euros

Pour le Cross Triathlon « 12-15 ans » :

- en ligne: 11€ jusqu'au 13/03/2026 et 13 euros après cette date pour les inscriptions en ligne
- Sur place : 16 euros,

- A ces coûts s'ajoute pour chaque non-licencié le coût de la licence Expérience prise en ligne sur le site FFTRI.

Les frais d'inscription sur le site Klikego sont en sus.

RELAIS

Pour le Cross Triathlon Distance S : 42 € pour l'équipe jusqu'au 13/03/2026 et 48 euros après cette date (plus le coût de la licence Expérience FFTRI pour chaque participant non licencié)
Frais d'inscription sur place : 60 euros (plus le coût de la licence expérience FFTRI pour chaque participant non licencié).

Les frais d'inscription sur le site Klikego sont en sus.

Annulation d'inscription :

Après validation des inscriptions, toute demande d'annulation sera prise en compte sur présentation d'un certificat médical exposant l'incapacité de pouvoir participer à l'épreuve.

Le remboursement des frais d'inscription ne pourra être demandé qu'accompagner d'un certificat médical justifiant d'une impossibilité à la participation à cette épreuve.

La demande sera prise en compte tant que les quotas d'inscription ne seront pas atteints et avant la date de clôture des inscriptions.

8) Divers :

Droit à l'image : Votre participation vaut autorisation tacite de votre part à l'utilisation d'images sportives que pourrait en faire l'organisateur auprès des médias et autres moyens de communication.

Le cross-triathlon emprunte des chemins situés dans une zone NATURA 2000. **Il est interdit d'emprunter un autre itinéraire que celui défini par l'organisation et balisé et fléché.** De même, il est strictement interdit de jeter quelconque détritrus, bidons, emballages de produits énergétiques sur le parcours VTT et sur la partie pédestre. Un ravitaillement et une zone de propreté sont prévus au départ du parcours course à pied.